

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DJS 13 Subvention (7.500 euros) au Centre Animation Jeunesse/Promosport (12e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Centre Animation Jeunesse/Promosport ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.500 euros (dont 2.000 euros au titre du fonctionnement annuel 2010/2011 et 5.500 euros au titre de l'aide aux charges locatives 2011, est attribuée pour l'année 2012 à l'association Centre Animation Jeunesse/Promosport (n°19137 (D06375)/2012_00274) - 75, boulevard Sault (12e).

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant total de 7.500 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (Provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.